

# *Préparer sa vie étudiante*

---



- Service social en faveur des élèves -  
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale – février  
2023 -

## *POINTS A ABORDER*

---

- A quoi sert le CROUS?
- Les bourses
- Le logement
- Les aides
- Le restaurant universitaire
- La sécurité sociale et la mutuelle étudiante
- Le budget de l'étudiant

# *A QUOI SERT LE CROUS?*

*(Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)*

---

- *Financer les études: bourses, service social*
- *Trouver un emploi JOBAVIZ.FR logiciel de recherche d'emploi, jobs étudiants*
- *Trouver un logement: logement universitaire, liste logements privés LOCAVIZ*
- *Se restaurer: tickets RU 3.30 € (1€ 2022-2023)*
- *étudier à l'étranger (aide à la mobilité MASTER)*
- *SITE: [www.étudiants.gouv.fr](http://www.étudiants.gouv.fr)*  
*<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>*

# **LE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)**

**POUR LES BOURSES ET LE LOGEMENT UNIVERSITAIRE (1 dossier Unique)**

---

- **Saisie du dossier social étudiant (D.S.E.)** sur Internet obligatoire (fait au lycée ou à la maison).
- Demande à **renouveler chaque année** entre le 20 Janvier et le 15 mai (pour les bourses et le logement). **Prolongation exceptionnelle 31 mai.**
- **Dossier récapitulatif** envoyé pour contrôle et compléments aux familles. Ajout des justificatifs et envoi au Centre de numérisation de Lille.
- **Réponse début Juillet.**

# LES BOURSES

---

- *Calcul selon les ressources des parents (avis d'imposition N-2) même si l'étudiant est majeur.*
- *! Séparation des parents sans jugements de divorce dossiers peuvent être étudiés au nom d'un seul des parents s'il y a un T sur l'avis fiscal de la personne. Cela n'empêche pas de vérifier s'il y a un T sur l'avis de l'autre parent... sinon les deux avis seront pris en compte. Cas particulier on peut faire une déclaration de revenu même si on est mineur et en situation de rupture familiale Tout changement durable peut être pris en compte pour une révision d'un droit aux bourses cf réglementation.*
- *(Sont pris en compte la distance avec le domicile, le nombre d'enfants et ceux scolarisés en Enseignement Supérieur) Maintien si assiduité / présence aux examens.*
- *Versement mensuel à terme échu de septembre à juin.*
- *8 échelons de bourses: versement mensuel de 145€ à 633€. Possibilité échelon 0 bis: exonération des frais inscription et Cotisation Vie Etudiante et Campus CVEC*

*Possibilité de simulation sur [www.étudiant.fr](http://www.étudiant.fr)*

# *Le logement universitaire*

---

- *Demande formulée dans le D.S.E. chaque année. Peuvent être demandé à n'importe quel moment dans l'année ceux qui sont déjà dans un logement crous ont une procédure allégée. Ass du CROUS peut appuyer des demandes de logement pour la réservation)*
- *Chambre en cité U: 230€ en moyenne.*
- *Appartement en résidence meublée: 330€*
- *Demande APL possible (simulation sur site de la CAF ou MSA).*
- *Dépôt de garantie: 1 mois de loyer.! A payer dans les 8jours*

*Demande avant le 15 Mail*

*- Service social en faveur des élèves -*

*Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale – février 2023-*

# *Les Logements Privés*

---

- *Annonces: CROUS avec son service LOCAVIZ, mutuelles étudiantes, mairies, sites internet, journaux locaux, réseau...*
- *Agences immobilières: attention aux frais d'agence et listes payantes*
- *Logement inter-générationnel (associations)*
- *Colocation*
- *Résidences sociales (FJT, foyers...)*

## *ASSURANCE HABITATION OBLIGATOIRE – TAXE D'HABITATION*

*- Service social en faveur des élèves –*

*Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale – janv 2023 -*

# *Les aides au logement*

---

- *Possibilité de demander des aides auprès de la CAF ou MSA, mais...*
- *comparer avec vos parents le montant de l'allocation logement et de l'allocation familiale*  

- *Le dispositif **VISALE**:= Etat garant pour la caution. Caution gratuite accordée par Action Logement. Concerne n'importe quel jeune de 18 à 30 ans salarié ou pas boursier ou non .  
Voir votre éligibilité sur [visale.fr](https://www.visale.fr)*

# *Les autres aides financières*

---

- *Certaines mairies, Conseil Général, Conseil Régional: prêts ou secours exceptionnels.*
- *Œuvres sociales des entreprises des parents.*
- *CRŒUS: aide ponctuelle, complément au mérite, aide à la mobilité internationale.*
- *Pour les écoles spécialisées, s'adresser à leur secrétariat.*
- *Prêts des banques (dont prêt OSEO, garantie par l'Etat).*

# *Le restaurant universitaire (RU)*

---

- *Montant: 3,30€ pour 2022/2023 ramené à 1€ (post Covid)*

# *Sécurité sociale étudiante*

---

- **Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur**, et que vous êtes français·e, vous serez automatiquement affilié·e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).
- **Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation**, mais profitez-en tout de même pour vous **créer un compte sur [ameli.fr](https://ameli.fr)** (régime général) = **Choisir son médecin traitant / Mettre à jour sa carte vitale.**
- , **[MSA](https://msa.fr)** (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

# Complémentaire santé

---

- Une complémentaire santé (facultative) : elle couvre certains frais restant à votre charge
- *Possibilité de rester affilié à celle de ses parents jusqu'à 21 ans (voir plus selon les mutuelles).*
- *Possibilité d'adhésion aux mutuelles étudiantes.*
- *Possibilité d'aides pour la complémentaire CMU: demandes sous conditions (si étudiant en indépendance fiscale ou parents*  
 *bénéficiaires CMU-C)*

# *Préparer un budget prévisionnel avec l'étudiant*

---

- *Charges courantes:*
  - *Logement, alimentation, transports, santé, études, téléphone, internet*
- *Dépenses ponctuelles:*
  - *Sport, habillement, stage d'étude, permis de conduire...*

- Coordonnées de l'assistante social  
scolaire:

---

- Mme. MIELLE / Mme BROCHARD
- - Présente au lycée tous les jours sauf le Mardi et le mercredi après-midi
- - Joignable à l'espace médico social
- **AIDE À LA MOBILITÉ PARCOURSUP** : Il s'agit d'une aide forfaitaire de 500€ pour les futurs étudiants qui ont bénéficié d'une bourse de lycée en 2022/2023 et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence.